

REGLEMENT INTERIEUR

Voté au Conseil Municipal du 23 juin 2016

- La brocante est ouverte de 6h00 à 18h00.
- Aucune voiture ne sera autorisée à circuler entre 8h00 et 17h00.
- Les exposants doivent donc être obligatoirement installés avant 8h00, passé cet horaire les retardataires devront acheminer leurs marchandises à pieds.
- Sauf Professionnels, la vente est obligatoirement réservée aux objets ou vêtements usagés.
- L'accès est obligatoirement piétonnier (*aucun engin à moteur, ni vélos, skate, trottinette et rollers...*)
- Il est interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique (*sauf sur le point de restauration défini par l'organisation*).
- Il est interdit de cracher à terre.
- Il est interdit de jeter ses papiers ou autres détritrus à terre.
- Respect et citoyenneté sont obligatoires.
- Les associations ne pourront tenir un stand que si ce dernier reste dans l'esprit thématique de la brocante (*à savoir vente d'objets usagers*)
Tenue vestimentaire correcte et non dénudée.
- Aucune vente ambulante ne sera acceptée (*y compris tombola, pesée de jambon ou autre sauf dérogation exceptionnelle écrite de l'organisation*).
- Aucune affiche politique, panneaux d'information, ou toute autre forme de prosélytisme ne sera acceptée.
- Aucune manifestation ou pétition de quelle que nature que ce soit ne sera admise pendant la brocante.
- Aucune sonorisation personnelle sur les stands ne sera acceptée.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs, notamment en matière de sécurité.
- Les exposants peuvent laisser leurs déchets sur place à la condition que ceux-ci soient contenus dans des sacs.

TOUT CONTREVENANT A CE REGLEMENT S'EXPOSE

A UN RENVOI IMMEDIAT DU SITE,

**A UNE INTERDICTION D'INSCRIPTION DE 5 ANNÉES ET A
D'EVENTUELLES POURSUITES PENALES.**